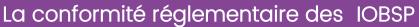
Classe virtuelle:







PUBLIC CIBLE

Toute personne exerçant l'activité d'IOBSP et souhaitant s'assurer de sa mise en conformité.



PRÉREQUIS

Expérience professionnelle entant qu'IOBSP



DURÉE

3 heures



O OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Repositionner les points clés pour assurer sa mise en conformité concernant l'activité des IOBSP. Une approche du type contrôle **ACPR**



MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- 3 heures de formation à distance (classe virtuelle).
- Classe virtuelle animée par un formateur expert en crédit
- Théories, quizz, cas pratiques et échanges de bonnes pratiques

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse contact@kereisformation.com
- Démarrage possible à tout moment de l'année

COMPETENCES

Suivre la mise en conformité réglementaires liés aux IOBSP.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation des connaissances se réalise sous forme de QCM

TYPE DE VALIDATION

Attestation de formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à contact@kereisformation.com

PROGRAMME



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES IOBSP • 3h

La formation a pour objectif d'insuffler les bons réflexes à acquérir pour se mettre en totale conformité avec les dernières évolutions réglementaires (MCD) et vous préparer le cas échéant à un contrôle ACPR.

Les points de contrôle lors de la venue de l'ACPR :

- Contrôle ORIAS
- o Contrôle Collaborateur
- o Contrôle Processus Commercial
- Contrôle Partenariat

Les nouveautés issues de la directive MCD :

- o La formation annuelle obligatoire IOBSP 7 heures
- o Le complément de formation
- o L'assouplissement au regard des diplômes
- o Le passeport Européen IOBSP
- o L'article R.519-25 du COMOFI « renforcé »
- o L'évolution sur le devoir de conseil
- o La FISE

Les points de contrôle sur la protection des données à caractère personnel par la CNIL:

- o Sécurisation et archivage des données
- o Droit d'accès et droit de rectification des données à caractère personnel
- o Procédure de signalement de toute perte de donnée

Vos interlocuteurs



VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



Bruno FERRE
Formateur expert
en crédit et en
assurance



Laurence BRIAS
Formatrice experte
en crédit et en
assurance



Sophie CORINI
Formatrice experte
en crédit et en
assurance et Coach
certifiée RNCP



Fabrice
COURAULT
Formateur expert en
assurance et gestion
de patrimoine

VOS CONTACTS

Pôle administratif:

Marine LEGRAND marine.legrand@kereisformation.com 01 80 52 35 21

Pôle technique:

Emmanuelle BERTRAND & Hortensia NGORA tuteur@kereisformation.com

Pôle pédagogique:

Laurence BRIAS, Sophie CORINI, Fabrice COURAULT et Bruno FERRE tuteur@kereisformation.com



Kereis Services, société en nom collectif 112, avenue Kléber - 75116 PARIS 822 620 225000 26

www.kereisformation.com

